

Les **VRAI** & **FAUX** de la

Licence 3 mention Droit

parcours professionnalisant

PARAJURISTE



UCA

ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

Casser les idées reçues - Comprendre les attendus - Se projeter

Licence Parajuriste : **VRAI** OU **FAUX** ?

La candidature

LA L3 PARAJURISTE EST UNE FORMATION SÉLECTIVE

VRAI

Les candidatures se font de façon dématérialisée sur la plateforme eCandidat. Le dossier du/de la candidat(e) doit contenir : un CV, une lettre de motivation, ses relevés de notes des années précédentes, une promesse d'alternance (document facultatif), une copie de sa carte d'identité.

Le parcours est sélectif (30 places au maximum).

LA CANDIDATURE AU PARCOURS PARAJURISTE S'EFFECTUE EXCLUSIVEMENT APRÈS LA L2

FAUX

Il s'agit d'une option de parcours proposée par l'Ecole de Droit en Licence 3. Les étudiant(e)s peuvent donc intégrer la formation après avoir validé une Licence 2 ou grâce à un redoublement après une Licence 3 en droit privé ou en droit public.

LE REDOUBLEMENT ET LE RATTRAPAGE RÉDUISENT MES CHANCES D'ENTRER DANS LE PARCOURS

FAUX

Bien que le parcours soit sélectif, le redoublement et le rattrapage ne sont pas des critères rédhibitoires. L'étudiant(e) doit avant tout présenter une motivation pour l'alternance.

Plusieurs redoublements successifs peuvent toutefois compliquer la sélection dans le parcours ...

Licence Parajuriste : VRAI OU FAUX ?

Les enseignements

LA L3 PARAJURISTE EST PLUS « FACILE » QU'UNE LICENCE DE DROIT PRIVÉ OU DROIT PUBLIC **FAUX**

Contrairement à une Licence en droit privé ou public, l'année de L3 Parajuriste se déroule en alternance et en contrôle continu intégral dans un rythme de travail très soutenu. Les étudiant(e)s doivent faire preuve d'organisation, d'autonomie, de résilience et de rigueur.

EN L3 PARAJURISTE, ON NE FAIT QUE DU DROIT **FAUX**

Comme en Licence de droit privé ou public, les étudiant(e)s acquièrent des connaissances juridiques fondamentales (procédures, droit des contrats ...) afin de pouvoir intégrer un Master. Toutefois ils/elles doivent également acquérir des compétences rédactionnelles complémentaires (note de synthèse, rédaction d'actes ...) et professionnelles (déontologie, secrétariat juridique, culture générale, anglais juridique, maîtrise des outils informatiques, communication, facturation ...).

LES COURS SONT OBLIGATOIRES **VRAI**

L'année comptabilise 402 heures de cours sur 13 semaines. Le statut d'apprenti(e) impose une assiduité en cours. L'émargement est obligatoire, et toute absence doit être justifiée par un arrêt de travail pour ne pas être sanctionnée par une retenue sur salaire.



Licence Parajuriste : VRAI OU FAUX ?

Le quotidien

JE PEUX CONTINUER À BÉNÉFICIER
DES AIDES DU CROUS DURANT L'ANNÉE

FAUX

Le statut d'alternant(e) est incompatible avec les aides du CROUS puisque l'étudiant(e) est considéré(e) avant tout comme salarié(e) au sein de sa structure d'accueil.

IL EXISTE UNE COMPÉTITION
ENTRE LES ÉTUDIANT(E)S DU PARCOURS

FAUX

Le parcours offre l'opportunité de se retrouver en petite promotion afin de faciliter l'entente des étudiant(e)s et de créer un climat bienveillant d'entraide et de cohésion.

EN L3 PARAJURISTE ON TRAVAILLE DE FAÇON
ÉTROITE AVEC DES PROFESSIONNELS

VRAI

Le programme pédagogique a été élaboré en collaboration avec les partenaires afin de garantir une approche la plus pragmatique possible. Les cours ainsi que les modalités d'évaluation sont conçus pour respecter pleinement la dimension professionnalisante du parcours. Enfin, plus de 70 % des enseignant(e)s sont des professionnel(le)s, favorisant ainsi le partage de compétences et d'expériences avec les étudiant(e)s.

Licence Parajuriste : VRAI OU FAUX ?

L'alternance

IL FAUT OBLIGATOIREMENT TROUVER UNE ALTERNANCE AVANT DE POUVOIR CANDIDATER

FAUX

Avoir trouvé une alternance lors des candidatures constitue un atout important. Toutefois, l'absence d'alternance ne constitue pas un frein à la candidature. Il est tout à fait possible de trouver et de débiter son alternance après la rentrée universitaire.

LA FORMATION DOIT PRIORITAIREMENT SE DÉROULER EN ALTERNANCE

VRAI

Il est prévu que le parcours se déroule en alternance pour tous les étudiant(e)s de la formation. Le calendrier est spécialement conçu pour s'adapter à cette organisation, avec un positionnement des enseignements et des périodes en entreprise sur des semaines complètes, ainsi que des évaluations réalisées en contrôle continu.

SI JE NE TROUVE PAS D'ALTERNANCE, JE NE PEUX PAS VALIDER MON DIPLÔME ?

FAUX

La formation doit se dérouler en alternance. L'étudiant(e) doit en priorité signer un contrat d'apprentissage auprès d'une structure. Cependant, à défaut de contrat, la formation peut être validée en formation initiale à la condition de réaliser un stage universitaire d'une durée minimum de 3 mois. En revanche, l'étudiant(e) ne pourra pas bénéficier des avantages liés au statut d'apprenti(e).



Licence Parajuriste : **VRAI** OU **FAUX** ?

Et après ?

JE NE PEUX PAS POURSUIVRE EN MASTER APRÈS MON ANNÉE DE L3 PARAJURISTE

FAUX

Les étudiant(e)s sont titulaires d'une Licence en Droit. Ils/elles peuvent donc prétendre à un Master, et sont libres de candidater.

RÉALISER UNE ANNÉE DE L3 PARAJURISTE FACILITE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

VRAI

L'alternance constitue un levier majeur d'insertion professionnelle. Elle permet aux étudiant(e)s d'acquérir une expérience concrète tout en développant leur réseau professionnel. À l'issue de la formation, plus de 50 % des diplômé(e)s du parcours Parajuriste poursuivent leur activité au sein de leur structure d'accueil grâce à la signature d'un contrat.

LA L3 PARAJURISTE NE PRÉPARE PAS QU'AU MÉTIER DE SECRÉTAIRE JURIDIQUE

VRAI

Les diplômé(e)s de L3 Parajuriste ne doivent pas être assimilé(e)s à des secrétaires juridiques. Leur formation universitaire les prépare à occuper la fonction d'assistant(e) juridique en entreprise, cabinet d'avocat ou étude de commissaire de justice, ainsi qu'au concours des métiers du greffe et au métier de conseiller(ère) clientèle en assurance ou en banque.

La Licence Parajuriste en bref

- Formation niveau bac + 3 professionnalisante, permettant d'accéder directement au marché de l'emploi : assistant(e) juridique, conseiller(ère) clientèle, métiers de greffe ...
- 402 heures de formation sur 13 semaines au total
- Formation ouverte à l'alternance
- Équipe pédagogique pluri-professionnelle
- Insertion immédiate dans le monde du travail ou poursuite d'étude possible en Master
- Suivi individualisé privilégié au sein d'une promotion restreinte (30 étudiant(e)s maximum)

Qualités requises

- Être motivé(e) par un projet professionnel identifié
- Être dynamique et consciencieux(se)
- Savoir faire preuve de respect et de bienveillance

Attentes

- S'investir individuellement pour réussir son année et construire avec sérieux son projet d'avenir
- Faire preuve d'un esprit d'équipe, apprendre à se soutenir, mener des projets collectifs avec les autres étudiant(e)s de la promotion
- Montrer respect et courtoisie vis à vis des professionnel(le)s (administration, enseignant(e)s, collègues de travail, maître d'apprentissage)
- Faire preuve de résilience et de courage, ne jamais abandonner face aux difficultés, apprendre de ses erreurs
- Apprendre à faire preuve d'autonomie et de maturité
- Développer de nouvelles compétences pour se professionnaliser



Toutes les infos ...

Responsabilité pédagogique



Emeline AUGIER
Maître de Conférences à l'École de Droit - UCA
Emeline.AUGIER@uca.fr

Contacts administratifs

SCOLARITÉ
Jade PAILLOUX
Jade.PAILLOUX@uca.fr

ALTERNANCE
Alicia THOURIN-CHASSAING
Alicia.THOURIN_CHASSAING@uca.fr

Candidater

22 mai au 26 juin 2026 : dépôt du dossier de candidature sur <https://ecandidat.uca.fr>

Mai à juillet 2026 : étude des candidatures, entretien avec la responsable de formation

10 juillet 2026 : publication des résultats

10 au 20 juillet 2026 : phase de décision des candidat(e)s sélectionné(e)s

Juillet 2026 : inscription administrative

Fiche formation



UCA

ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne